## Pontivy Communauté

### Dossier de Déclaration Préalable pour un abri de jardin

Vous construisez une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 5 m<sup>2</sup>

Vous construisez une surface de plancher ou une emprise au sol comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup>

**DÉCLARATION PRÉALABLE** Cerfa nº 13404



Pas de formalité, respect du document d'urbanisme en vigueur

(PLU, carte communale)

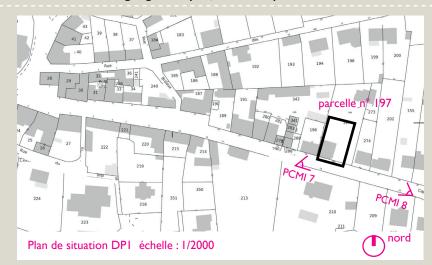
ex : garage ou carport, surface comprise entre 5 m² et 20 m²

ex : abri de jardin inférieur à 5 m²

#### Plan de situation DP I

- Localisation précise du terrain dans la commune.
- En ville, un plan de cadastre au 1/2000 ou du 1/5000 peut être utilisé.
- En dehors des secteurs urbains, un deuxième plan au 1/10000 peut être nécessaire pour situer le secteur ou hameau dans la commune.

Indiquez l'échelle, le nord et le repère de prise de vue des photos PCMI 7 et 8 (ou DP 7 et 8).



# 27: DP3 196 COUPE 274 Plan de masse DP2 échelle : 1/500

#### DP 2 Plan de masse du projet

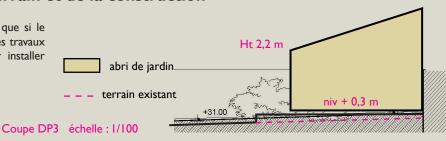
- Indiquer les dimensions en plan et en hauteur des bâtiments existants sur le terrain et de l'abri de jardin à construire.
- Représenter les aménagements extérieurs talus, mur de soutènement, clôture, végétation (existante et créée), les accès et le stationnement.

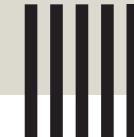
L'abri de jardin, même de petite dimension, a un rôle structurant sur la parcelle, il participe à la qualité paysagère des intérieurs d'îlot. Son implantation, si possible en mitoyenneté, ne doit pas bouleverser la hiérarchie entre le « construit » et les espaces libres du jardin.

La forme et la volumétrie de l'abri doivent être pensées par rapport au contexte : toit monopente ou à deux pentes, volume simple souvent rectangulaire.

#### Plan en coupe du terrain et de la construction DP 3

Le plan en coupe n'est à fournir que si le profil du terrain est modifié par les travaux projetés (remblai ou déblai pour installer l'abri de jardin).





Bréhan Cléguérec Crédin Croixanvec Gueltas

Guern Kerfourn Kergrist Le Sourn Malguénac

abri de jardin

Neulliac Noyal-Pontivy Pleufriffet Pontivy Radenac

Réguiny Rohan Saint-Aignan Saint-Connec Saint-Gérand

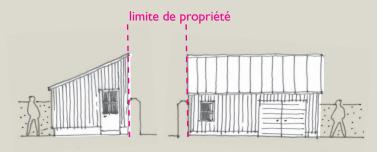
Saint-Gonnery Saint-Thuriau Sainte-Brigitte Séglien Silfiac

Ht 3,0 m

### DP 4 Plan des façades et des toitures

Les plans de façades et toitures doivent faire apparaître :

 la composition d'ensemble, les matériaux, les portes, les fenêtres, volets, soubassement, couverture, gouttière et faîtage etc.



Façades projet échelle: 1/100

L'abri de jardin est une « petite architecture » qui nécessite autant d'attention que le bâtiment principal : choix des matériaux (simple et en rapport avec le contexte urbain ou rural), la composition générale des façades (harmonieuse), les détails soignés (menuiseries, gouttières, rives).

La recherche de discrétion et de qualité est liée à la fonction « utilitaire » de l'abri de jardin et à sa présence qui peut paraître incongrue dans un environnement très végétal et organique.



Bardage bois Douglas naturel



Couverture en zinc à joint de bout, finition prépatinée

# **DP** 5 **Représentation de l'aspect extérieur**

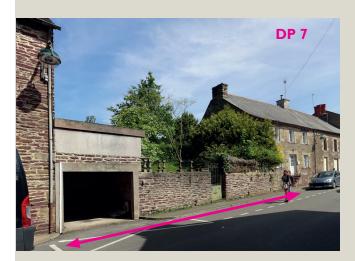
Ce document permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction, en complément des façades (DP 4).

### DP 6 Document graphique d'insertion

Ce document permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages. Plusieurs mode de représentation sont possibles :

- un photomontage avec le croquis ou une vue 3D du projet intégrée sur une photo prise depuis l'espace public,
- une perspective ou axonométrie.





La photographie  $n^\circ$  8 offre un plan large et montre le terrain d'implantation du projet et les terrains avoisinants.

# Deux photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (DP 7) et lointain (DP 8)

La photographie n° 7, rapprochée, montre le terrain d'implantation du projet et les terrains qui le jouxtent immédiatement.



